

# Compte rendu du CSFP du 12/02/09

**Président : André Santini**

## **I - Approbation du relevé de conclusions du CSFP du 28 novembre 2008**

**Vote : Pour, sauf Solidaires qui s'abstient et demande (comme à chaque Conseil supérieur) un véritable compte-rendu et non un « relevé » des votes.**

**A Santini** : « Dans quelques jours, vous serez reçus par le Président. Donc, sur la politique générale, vous vous exprimerez à ce niveau.

Mais ici c'est la RADE qu'on doit examiner. Nous sommes dans l'esprit des accords de Bercy. Je suis allé à Lyon, Limoges, Lille, etc., accompagné par des secrétaires généraux. Ce que disent les agents ne fait pas toujours plaisir aux préfets, aux secrétaires généraux Directeurs etc...

Le point sera fait régulièrement.

Il présente «Sébastien Proto, nouveau directeur de cabinet, qui remplace Philippe Caïla».

## **II - FO procède à la lecture d'une déclaration générale au nom des organisations syndicales...**

**Solidaires** : Solidaires n'est pas invitée dans les bilatérales avec le Pt de la R et fera donc une déclaration liminaire.

<http://www.solidaires.org/article23653.html>

**A Santini** : «Nous respectons votre opinion ...

une minute de silence est respectée pour notre collègue Gérard Nogues, Secrétaire général de FO FP» .

## **III – Sur la circulaire relative à la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat.**

**- P Peny (DGAFP)** : il n'est pas habituel de commenter une circulaire aussi en amont.

Certaines remarques ont déjà été prises en compte.

Version d'aujourd'hui assez proche de la première.

**Commentaires du projet de circulaire et de ses annexes** : 95 000 agents concernés.

Pour tous les agents : un site internet est mis en place, avec questions des personnels, où des réponses concrètes seront apportées. Il y aura des additifs, si nécessaire, à la circulaire ;

Les remontées de terrain seront vues dans les réunions des Conseils Supérieurs.

**- UNSA** : déplore les méthodes ; Nous n'avons pas signé les accords de Bercy pour cela.

La circulaire DRH est ficelée. Le dialogue social devait être bien en amont.

Il faudra veiller à ce qu'un réel dialogue social se mette en place sur le terrain : où discuter sur les organigrammes, les postes, les locaux, les carrières, les métiers etc...Il faudra un accompagnement personnalisé. Les OS doivent être non seulement écoutées, mais aussi entendues.

Attention aux postes de direction qui en diminuant feront que moins de femmes, nous le craignons, occuperont de tels postes.

**- FO** : très critique par rapport à la RGPP. Ne veulent pas de suppressions de postes. Remaniement sans retour de la fonction publique.

Outil de volonté de réduction des dépenses publiques et de réduction du service public.

Le 7/07/08 a été l'amorce de cela.

Désertification des services publics. Fin du moratoire sur le maintien en milieu rural.

Egalité de traitement des citoyens. Vaste plan social. Demande arrêt et grand débat.

Nouvelle version de la circulaire prend en compte certaines remarques.

Manque un cadre sur la gestion de manière durable. Les préfets ne doivent pas pouvoir tout casser par la suite. Assurances faibles pour la suite (RTT...)

Partir des vœux et souhaits des agents, et non partir d'une fiche. Harmonisation par le haut.

FO n'a été partie prenante qu'à partir du - 3 juillet.

### **Solidaires :**

**JP Frileux du MEEDDAT** : Solidaires dénonce le manque de concertation sur la circulaire présentée pourtant d'une importance capitale pour le devenir des agents concernés.

Solidaires s'inscrit en faux sur le discours du dialogue social qui s'est, soit disant, déroulé "à tous les étages" et avec les représentants de toutes les OS et qui est repris de nombreuses fois dans cette circulaire.

En effet, dans le cadre des réformes en cours, en particulier au niveau régional, création des 8 directions dont les DIRECCTE et les DREAL, il n'existe pas, à ce jour, de circulaire relative à la gestion des ressources humaines.

Solidaires dénonce aussi le processus d'affectation des agents (calendrier) qui vont devoir changer complètement d'environnement aussi bien professionnel que personnel, pour certains, sans réelle lisibilité sur leur avenir, et ce dans un délai de réflexion extrêmement court et insupportable. Cette situation mérite plus d'attention et la reconnaissance d'un droit de retour à court et moyen terme en cas d'inadaptation au poste.(en plus des recours déjà existants: CAP...)

Solidaires note la distorsion du niveau national avec les remontées de terrain que nous avons et qui reflètent la grande inquiétude des agents et le manque d'information dont ils disposent sur les réformes en cours. Contrairement à ce que l'administration affirme, ils ont plutôt le sentiment "d'être conduit à l'abattoir sans ménagement".

Solidaires s'inquiète des références faites dans cette circulaire au projet de loi sur la mobilité et ne partage pas la présentation que vous en faites. Solidaires continue à dénoncer la notion de licenciement induite par cette loi.

Solidaires doute de la vocation interministérielle des futures Directions Départementales, sachant que leurs directeurs seront nommés par le Premier ministre sur proposition du préfet.

Solidaires note aussi que certains préfets s'appuient d'ores et déjà sur la circulaire RADE en débat aujourd'hui pour organiser les ressources humaines au sein de leur département. Quel rôle avons nous donc aujourd'hui?

Tout se fait en catimini.

### **- JM Nathanson**

Ce n'est pas discuté avec les élus de la nation, encore moins avec les OS.

95 000 agents? Ce sont ceux directement concernés (1<sup>er</sup> niveau de gestion). Mais à la COMOD, nous avons parlé d'un 2<sup>ème</sup> et d'un 3<sup>ème</sup> niveau de gestion, qui englobaient des directions non concernées comme les DDFIP, les IA et les autres versants de la Fonction Publique.

De plus, CAP ministérielle, préfet...pas simple à comprendre pour nous, encore moins pour les agents.

**- FSU** : Doit rencontrer le conseiller du PM.

Pas de vrai débat sur la RGPP. On n'entre que par le volet GRH.

Opposition a ce dispositif.

Grève du 29/01 motivée par rejet de la RGPP.

Suppressions de postes, moins de service public, mise en cause de leur professionnalité, de leur métier, et de leur vie familiale.

On ne veut pas jouer la politique du pire, donc on discutera la circulaire.

Pas lisible, pas de nature à rassurer les agents.

Si on veut que ça se passe le moins mal possible, : il faut dialogue, temps et confiance.

2<sup>ème</sup> version : demande de dialogue social a été prise en compte, mais les principes de l'annexe ne reprennent pas ce point.

Instances de concertation et dialogue social informel : ce dernier ne doit pas prendre le pas. Plus préoccupant, le lieu du dialogue social est le CTP. On ne peut pas passer sur le rôle des CAP (on les retrouve seulement dans le 2-1-3) Il faut aller au delà du rôle actuel des CAP : en innovant, en faisant réunions communes par exemple.

Essentiel au niveau local, avec préfets ; ça ne doit pas se faire sans CAP, c'est la seule condition pour avoir confiance des agents. Transparence et clarté pour les agents.

Formation comme instrument de la mobilité très négligé.

Pour les non titulaires, leur CDD est traité différemment s'ils ont même emploi ou pas. Ce n'est pas le moment de négocier sur la situation des non titulaires.

Action sociale comme accompagnement de la mobilité, mais quid du droit à l'action sociale ministérielle et interministérielle.

Conclut sur le maximum de transparence et de garantie pour les agents.

Vouloir jouer la non transparence ou le coup de force sera contre productif.

- **CFDT** : réserve ses remarques sur la RGPP pour le 18/02.

Conséquences sociales : Inquiétude des personnels amplifiée par le manque de dialogue social. Nous attendons un dialogue social de qualité pour accompagner la réforme.

Il faut avoir le courage d'agir pour efficacité et transparence. Aspects sociaux au niveau départemental. Comités de concertation au niveau national et départemental, auprès du ministre pour le 1<sup>er</sup>, pour le second auprès de décideurs de proximité.

Affectation et gestion différenciés dans un premier temps. Mais gestion doit être vite clarifiée.

Veut le temps indispensable à l'accompagnement du changement.

- **CGT** : Hostilité à la RGPP. IL y a bien des réformes à mener, c'est depuis toujours une question d'adaptabilité. RATE, adaptation aux suppressions d'emploi.

Désaccords connus et patents, d'où participation massive au 29/01.

Circulaire très en aval du processus. Dialogue réduit à la portion congrue. Point d'orgue, c'est la circulaire du PM, le 31/12, ou nous étions très disponibles pour la discuter !

Pas même lecture des accords de Bercy : on avait cru que c'était discuter en amont, et pas « post » décision prise.

Discussions avec OS représentatives et préfets en amont.

CTP en réunions conjointes, le plus rapidement possible. Puis ensemble des situations individuelles seront discutées. Enjeux posés : théoriquement un minimum d'agents concernés, mais c'est important. Transparence absolue, règles cohérentes (pas de manières différentes de traiter des situations similaires). Attention aux mesures discriminatoires des CDD.

Calendrier tellement contraint contraire à ce que nous voulons, et passage en force.

Contrats de projets : vrai sujet. Il y a déjà tout un ensemble de contrats. Les analyser avant d'en créer d'autres.

Concertation 8<sup>ème</sup> roue du carrosse.

Est il obscène de réclamer des concertations sur les agents non titulaires.

- **CFTC** : n'est pas contre l'évolution et la modernisation de la FP. Mais contre la RGPP.

Actuellement le rapport pour le budget, insiste sur coût des fonctionnaires, prévoit d'en diminuer le nombre en 2009 et encore plus en 2010.

Veut plus de dialogue social. Inquiétude des personnels.

Ministère de la défense : FORMOB. Ont plus de temps pour le changement dans des établissements ou sont moins nombreux ;

Dans cette circulaire, beaucoup de points de détail. Gestion matricielle, séparée du manager.

Emplois supprimés, donc postes supprimés, en même temps que l'externalisation.

On devrait pouvoir gérer en sureffectif pendant un certain temps.

IDV défiscalisée pour tous les personnels.

Ne pas citer la loi mobilité, non encore votée. (avec disposition de réorientation professionnelle)

Adapter réforme au contexte économique.

- **CGC** : les problèmes traités sont posés depuis bien des années, avant RGPP, qui ne fait qu'amplifier les problèmes.

Après la LOLF, la RGPP est la 2<sup>ème</sup> révolution sans que les OS aient été informées ou consultées.

Se réjouit qu'on puisse discuter de la circulaire : mais on attend les lois sur mobilité et sur le dialogue social.

Préfets manquent d'outils.

D'accord avec ce qu'ont dit les collègues.

Demandent FP de métier qui permettrait de lever bien des blocages.

***Le Secrétaire d'Etat, A Santini et le chef de cabinet, S Proto quittent la séance pour se rendre à une autre réunion.***

***Suite à ce départ, en plein milieu du CSFPE, ce qui n'est pas une première pour A Santini, les OS demandent une interruption de séance.***

***A la reprise, une déclaration commune est effectuée sur cette façon de procéder inacceptable.***

**- M Colcombet de la MIRATE (services du 1<sup>er</sup> ministre)**

Organisation : dialogue social existe depuis longtemps, et continuera.

Les organisations ne peuvent se faire au niveau régional, d'où conduite centralisée.

Réforme énorme : idée de regrouper budgétairement des personnels gérés au niveau interministériel. Concertation a fait qu'on est revenu sur cela, car personnels attachés à leurs ministères.

Circulaire du 7 juillet a fait en sorte que ce soit faisable.

On ne peut faire une concertation pour demander à chacun ce qu'il voudrait qu'on fasse chez lui.

Ce n'est pas tout ficelé. Mise en œuvre complexe, mais avec amodiations. Préfets devaient faire remonter avant 28 novembre leurs propositions.

Mais pression très forte pour la circulaire en 2008, car attente très forte.

Question de la CCRF : rattachement hiérarchique, ce n'est pas une destruction. Les préfets ont besoin de la CCRF.

Echos de la part des personnels pas toujours mal vus, certains très contents d'être restés auprès du terrain.

La question des risques est très délicate etc..

Préparation de la réforme ; on a un an. Organigrammes départementaux doivent être approuvés.

Calendrier de la MIRATE, pour que les aspects soient traités le plus vite possible : d'où cette circulaire.

Juxtaposition dans un ensemble ministériel de personnels ayant statuts très différents et des manières de travailler différemment.

La réforme va ensuite se prolonger.

**- P Peny (DGAFF) :**

Les propos des OS vont dans le même sens que les nôtres.

Nous voulons de la transparence avec ordonnancement des chantiers. Organigrammes, pour savoir où vont les personnels, c'est ce qu'on fait.

Discussions sur circulaire en cours, et ont pris en compte les remarques (GT) . Les instructions doivent être respectées. Il y a mobilisation pleine et entière pour tout expliquer.

Nous constituons un comité de pilotage de la RH.

Discussions formelles et informelles. (CTP conjoints possibles, si pas possible, il faut dialogue social autre)

CTP locaux sous l'égide desquels a lieu le déploiement des personnels.

Charte de gestion sera discutée au « comité de pilotage » que constitue le CSFP, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

Coordination de l'utilisation des décrets et outils de la mobilité : pas de traitements différenciés suivant administration d'origine.

**Points plus techniques :**

Réponse à l'UNSA sur sa crainte que les femmes soient écartées : rien n'est bien sûr décidé dans ce sens, mais nous serons vigilants. De plus il y a un champ beaucoup plus large par les viviers et les espaces de carrière... Mobilité verticale en plus.

Réponse à Solidaires sur le fait que la circulaire soit déjà utilisée : non, aucune diffusion. Les agents resteront en majorité sur leurs postes, on ne peut remettre tous les postes en circulation, ce serait trop complexe. Il faudrait des fiches de postes ; Mais on ne peut faire 100000 fiches de postes d'ici le printemps. Ensuite, on fera une gestion plus vertueuse. Gestion des instances : la circulaire n'a pas négligé les CAP, mais ne va pas au delà. Trop compliqué. S'assurer que toute institution joue pleinement son rôle. Donne lieu à CAP toute situation qui modifie le statut d'un agent. CDD : pas d'intention de mégotter, mais transparence et lisibilité.

- **Solidaires** : nous vérifierons pour les CAP

Concernant le dialogue local : dans 90% des cas, ce sont des exposés et pas du dialogue social au niveau de la préfecture.

DGCCRF : pas de changement dans la gestion des personnels ? Ce n'est pas ce que nous avons cru comprendre lors de l'audience accordée à l'intersyndicale CCRF avec le Conseiller social du 1<sup>er</sup> Ministre.

La DGCCRF de fait cesse d'exister, les personnels étant intégrés au niveau départemental dans les «directions des populations».

Monsieur COLCOMBET peut-il donc nous dire si ce sont les unités territoriales de la CCRF qui sont intégrées ou les agents ?

Réponse embarrassée de Colcombet : ce sont bien les agents !

- **CFDT** : il y a des lieux pour le dialogue social. Donner de l'info, ce n'est pas du dialogue social, pas plus que les remontées des ministères.

Que peut-on faire ? un comité de concertation sous l'égide du CSFP.

Que se passe t il au niveau local.

#### **IV : VOTES du CSFP sur les projets de décrets (de nature statutaire) examinés lors de la section syndicale du 30 janvier 2009.**

**Les expressions de Solidaires sont celles exprimées à la section syndicale.**

#### **1<sup>er</sup> texte : Dispositions de nature statutaire ERAFP**

##### **MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 84-38 DU 18 JANVIER 1984 FIXANT LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT À CARACTÈRE ADMINISTRATIF PRÉVU AU 2° DE L'ARTICLE 3 DE LA LOI N° 84-16 DU 11 JANVIER 1984.**

**DGAFP** : explications concernant cette demande de modification

Il s'agit de permettre à l'ERAFP (Ets qui gère la retraite additionnelle de la FP) de pouvoir recruter, en CDI et non en CDD, des personnes qualifiées (personnes exclusivement mentionnées dans ce projet de décret : des actuaires et des analystes financiers).

Il s'agit donc d'ouvrir une ligne complémentaire de « recrutements dérogatoires » au Statut de la FP, parce que l'administration (y compris la CDC) ne disposent pas d'agents ayant ces qualifications.

#### **Expression de Solidaires FP sur le principe :**

Vous nous demandez de déroger

**1 – à la loi portant droits et obligations : obligations déontologiques : se consacrer exclusivement à leur mission dans le respect des obligations de discrétion, secret prof, etc...**

Là déjà un problème !!!

**2 – au Statut de la FP** : emplois de la FP doivent être occupés par des fonctionnaires.

Vous voulez rajouter une exception...

Dans la droite ligne du « livre blanc » vous allez encore multiplier, petits bouts par petits bouts les emplois de contractuels même si ci il s'agit de CDI..  
Solidaires opposé à cette nouvelle exception

**VOTE : POUR : Administration –  
CONTRE : CGC – CGT – FSU – Solidaires – CFDT - FO - CFTC**

**2<sup>ème</sup> texte : Dispositions de nature statutaire MEEDDAT**

**MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N°70-832 DU 3 SEPTEMBRE 1970  
MODIFIÉ PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES OFFICIERS DE PORT  
ADJOINT**

**DGAFP : il s'agit d'un corps de catégorie B – atypique : un seul grade, un seul niveau.**  
Des difficultés de recrutement existent, la carrière étant peu attractive...indice terminal bas.  
37 postes ont été ouverts cette année, seulement 33 candidatures.  
Il s'agit dans ce projet d'ouvrir la liste « des titres – brevets » requis, ce qui permettrait un  
recrutement plus ouvert.

**VOTE : POUR : Administration et toutes les OS  
sauf CGT qui s'abstient.**

**3<sup>ème</sup> texte : de dispositions de nature statutaire Ministère de la Culture**

**MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

**PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N° 2007-1405 DU 28 SEPTEMBRE 2007  
PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES ARCHITECTES EN CHEF DES  
MONUMENTS HISTORIQUES ET ADAPTATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE DES  
REGLES APPLICABLES A LA RESTAURATION DES IMMEUBLES CLASSES**

**Intervention de Solidaires FP :**

Le projet de décret prévoit la mise en place d'une CAP pour ces fonctionnaires «grand corps de l'Etat», mais hors du commun puisque travaillant de façon libérale dans des cabinets privés.

La création d'une CAP peut être considérée comme une avancée, même si des interrogations subsistent sur le pourquoi d'un régime dérogatoire en matière de sanctions disciplinaires par exemple.

Des problèmes de fond demeurent, néanmoins, sur ce statut particulier :

- ces fonctionnaires exercent dans un cabinet de façon libérale, selon un système mis en place par le Ministère de la Culture, il y a fort longtemps...aboutissant à ne pas payer de salaire à ces architectes ayant fait l'Ecole de Chaillot et ayant satisfait à un concours très lourd et très sélectif, qui dure plus d'un an.

Désormais, avec la RGPP, ces architectes sont mis en concurrence avec des architectes répondant à des critères flous, d'un niveau inégal et qui bien sûr n'ont pas les contraintes des ACMH, tels la présence à la CRPS en DRAC, les tournées de région avec un représentant

DRAC, l'obligation de prendre en charge les petits édifices abandonnés par les cabinets privés, parce que non rentable, etc...

Cette réforme les fragilise et les mets en concurrence très défavorable, tout comme elle risque d'affecter la qualité et la solidité des interventions des édifices classés.

Nous sommes, là encore, face à un affaiblissement de l'intervention publique et à une remise en cause d'un système qui aura permis de sauvegarder, bon nombre de paysages et de Centres villes, de bétonneurs en tout genre.

Pour ces raisons et pour bien d'autres encore que nous ne développerons pas ici aujourd'hui, Solidaires au nom des ACMH, s'abstiendra lors du vote.

**VOTE : POUR** : Administration

**Abstention** : Solidaires (*idem au vote émis par SUD Culture en CTPM*) et autres OS

**Sauf NPPV** : CGC

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Intervention sur L'INRAP :**

**Solidaires est intervenue dans sa déclaration liminaire sur la situation de l'INRAP, sur l'introduction de contrats de droit privé sans consultation des instances paritaires, ni même du CSFPE.**

**Ces nouveaux contrats ont été introduits par un simple amendement parlementaire au nom du plan de relance.**

**La CGT et la FSU sont réintervenues sur ce sujet.**

**La DGAFP justifie cette mesure par la nécessité du plan de relance.**

**Pour Solidaires, au-delà du fond, on ne peut pas tout justifier au nom du plan de relance et bafouer les instances de dialogue social.**

**Il s'en suit un échange tendu avec le DGAFP...**

### **2 – reclassement des B en A, décret du 23 décembre 2006 :**

**Sollicitée, comme toute les autres Organisations syndicales, Solidaires (seule) remet au DGAFP un courrier du collectif des « agents lésés ».**